

Un service unique pour les litiges de la consommation

LUXEMBOURG Tous les consommateurs en litige pourront saisir le Service national du médiateur de la consommation (SNMC).

Une méthode «transparente et rapide» pour résoudre les conflits. Le nouveau Service national du médiateur de la consommation (SNMC) présenté hier par Francine Closener, secrétaire d'État à l'Économie, répond à un constat: les

la voie judiciaire n'est pas touiours utile.

En plus des différentes entités déià existantes mais spécialisées, le SNMC pourra donc «centraliser toutes les demandes des consommateurs ou des entreprises dans le cadre d'un litige de consommation, c'est-à-dire un contrat de service ou de vente», explique le

litiges de la consommation médiateur, Claude Fellens, Et service ou de vente est au Commission de surveillance du secteur financier ou la consommation.lu. Commission des litiges de voyage, deux autres entités «qualifiées» comme le SNMC.

«Cela a pour but une simplification administrative», expliquent les responsables. D'autant que le processus concerne ternative à un procès judiciaire tous les résidents de l'Union ou à la frustration de ne rien européenne dont le contrat de pouvoir faire». Jonathan vaucher

sont souvent de faible valeur et si besoin, renvoyer dans les Grand-Duché. La saisine est services spécialisés comme la rapide et confidentielle, notamment sur www.mediateur-

Le service tente de trouver un terrain d'entente entre les deux parties en moins de trois mois. «Toute demande extrajudiciaire d'un litige est entendue. La médiation est une al-